



# **Déclaration liminaire** **CAP Locale n°3** **Mouvement local d'affectation** **au 1er septembre 2016**

Madame la Présidente,

Les mouvements généraux de mutations au 1/9/2016 sont encore une fois catastrophiques pour les catégories B et C.

Des centaines de postes restent vacants en Île-de-France et en Province.

Toutes les Directions sont en sous effectifs concernant la catégorie C pour un total de 2 327. Nos élus en CAP nationale annoncent un déficit de 16,5 pour le Morbihan (au 31/12/2016) !

L'Administration prouve encore une fois son mépris envers les agents qui subissent au quotidien les conséquences de ses choix : stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à accomplir les missions dans un contexte de sous-effectif permanent.

La situation de l'emploi est catastrophique, la situation de nombreux collègues en attente de mutation reste très difficile.

Cette année encore, l'administration va anticiper les suppressions d'emplois pour 2017 en recrutant à minima : 1 100 lauréats du concours sont rentrés en formation au mois de juin.

Et quid de la liste complémentaire ? Qui même si elle était appelée en totalité laisserait encore un sous-effectif très important dans les services. Encore une fois, comment ne pas faire le lien avec les suppressions d'emplois à venir ?

**Suppression de plus de 34 000 postes depuis 2002, fermeture programmée de plus de 150 trésoreries, fusion de SIP, de SIE, regroupement de SPF, créations de PCRP, transfert de l'enregistrement, fusions de RAN et retenue à la source programmée pour 2018.**

Comme dans l'ensemble de la Fonction Publique, c'est la casse de la DGFIP qui est à l'ordre du jour. Le maillage territorial de notre Direction est en cours de démantèlement et l'accès au service public est remis en cause.

**Dans ce contexte, à la DGFIP, la catégorie C est la première touchée.**

En effet, c'est elle qui a supporté la plus grande partie des suppressions d'emplois que subit la DGFIP depuis plus de 10 ans. Elle a été également particulièrement impactée par le gel du point d'indice pendant 7 ans et le blocage des déroulements de carrière.

Enfin, comme si cela ne suffisait pas, **les remises en cause en matière d'affectation/ mutation** des personnels de la DGFIP sont particulièrement nocives pour les agents. Mais, encore une fois, c'est la catégorie C qui est la plus touchée.

Dès cette année, les lauréats du concours commun auront l'obligation de rester 3 ans sur la RAN qu'ils auront obtenue en 1ère affectation, à la disposition du Directeur, sans possibilité de muter durant cette période sauf dans le cas d'une priorité pour rapprochement de conjoint.

**La CGT Finances Publiques insiste sur l'urgence de la situation que subissent les personnels et exige l'arrêt des restructurations et des suppressions d'emplois qui remettent en cause le maillage territorial et l'accès au service public pour l'ensemble de la population.**

Nous réaffirmons avec force que l'administration doit recruter à hauteur des besoins et, en attendant, recruter l'ensemble de la liste complémentaire du concours commun de catégorie C.

Concernant l'examen du mouvement local, nous interviendrons au cours de la séance.

Nous précisons que nous n'avons pas toutes les informations nécessaires, l'affectation des agents ALD ne nous a pas été communiquée, ce qui nous empêche d'avoir une vision claire de la situation des services.

**Et pour toutes les raisons que nous avons évoquées, les élus CGT voteront contre ce mouvement à l'issue de la CAPL.**